

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Groupe PureSphera inc.
Titre du projet	Extraction et destruction de SACO
Code du projet	SACO004
Période de déclaration	2020-08-12 au 2021-08-11
Règlement applicable	Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 24 806
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 24 686 de millésime 2021
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 23 945
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 741
Date de la délivrance : 2022-02-23
Explications :
Des crédits compensatoires n'ont pas été octroyés pour les réductions d'émissions ayant eu lieu après la fin de la période de déclaration. Le promoteur pourrait toutefois réclamer ces crédits compensatoires lors la prochaine demande de délivrance.
Comme prévu à l'article 70.4 du « Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre », 3 % des crédits compensatoires délivrés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministre.